

DOSSIER D'INFORMATION

ACCÈS ET SÉCURITÉ AGIR POUR LES LACS

**TERRE
D'ÉMERAUDE**

— *Sud Jura*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

&



GESTION DES ÉQUIPEMENTS

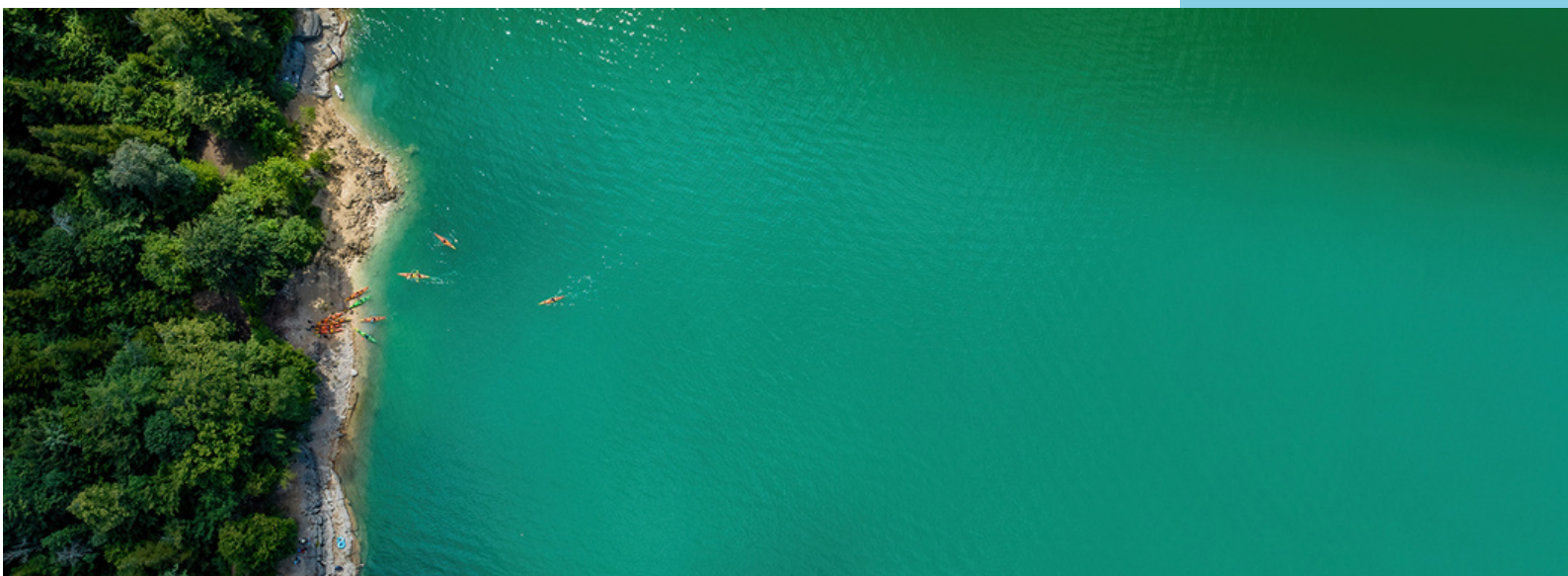
QUI FAIT QUOI ?



Terre d'Émeraude Communauté mobilisée pour garantir un accès sécurisé aux plages du territoire

Pendant la saison estivale, **Terre d'Émeraude Communauté** poursuit son engagement afin de garantir un accueil de qualité sur les sites les plus fréquentés du territoire, tout en assurant la sécurité des usagers, la fluidité de la circulation et la préservation des espaces naturels.

Face à une fréquentation toujours plus importante des plages, plusieurs dispositifs ont été renforcés ou mis en place ces dernières années **en collaboration avec les communes concernées, la Régie de Vouglans et la SPL Terre et Lacs.**



Une régulation des accès à la plage de la Mercantine

Afin de garantir la sécurité de tous sur le site de la Mercantine, géré par la Régie de Vouglans, **un dispositif de gestion des accès au parking** a été mis en place. En juillet et en août, **un agent est présent pour réguler le nombre de véhicules autorisés à entrer sur le parking.** Cette mesure vise à éviter la saturation du site et à garantir, en toutes circonstances, l'accès des véhicules de secours et des forces de l'ordre si leur intervention s'avère nécessaire. Au-delà de la gestion du stationnement, cet agent informe et oriente également les visiteurs afin de contribuer à un accueil de qualité et à une fréquentation plus sereine du site.



Bellecin : des aménagements pour préparer l'avenir

Sur le site de Bellecin, Terre d'Émeraude en lien avec la SPL Terre et Lacs du Jura et la commune d'Orgelet ont engagé plusieurs actions afin d'améliorer la sécurité et l'accueil des visiteurs. En amont du parking, **un marquage au sol** a été réalisé pour matérialiser des cheminements et des zones réservées aux piétons, dans le but de limiter le stationnement anarchique et de renforcer la sécurité des déplacements entre le parking et la plage.

Ces premiers aménagements s'inscrivent dans **un projet plus global de réhabilitation du site**. Les travaux de **raccordement à l'eau potable et à l'électricité**, réalisés au début de l'année 2026, constituent une première étape de cette démarche. Ces travaux ont représenté un **investissement de 400 000 €** pour la collectivité.

Une étude est actuellement en cours afin de repenser l'organisation du stationnement et des accès. Cette réflexion nécessite une approche approfondie, indispensable pour concevoir des aménagements adaptés à ce site implanté au cœur d'un environnement naturel remarquable, **à proximité d'espaces protégés (Natura 2000)**. Chaque intervention doit être pensée avec soin afin de concilier l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des visiteurs avec la préservation des milieux forestiers, des paysages et de la biodiversité qui font la richesse du secteur de Bellecin.

Le projet prévoit notamment **une organisation du stationnement sur plusieurs niveaux** afin de mieux répartir les flux de véhicules. Un parking fermé, situé à proximité immédiate de la plage, permettra un accès facilité pour les usagers souhaitant bénéficier de la proximité du site. En complément, un second parking, aménagé plus en retrait en direction du golf, offrira une capacité de stationnement supplémentaire tout en limitant la pression automobile aux abords directs de la plage.

À terme, ces aménagements permettront de mieux réguler la fréquentation, de fluidifier la circulation, de garantir l'accès des services de secours et d'offrir un accueil de qualité aux visiteurs, dans le respect du patrimoine naturel du site.

La collectivité affirme une priorité claire : **les habitants du territoire seront au cœur de ce projet**. Les futurs aménagements seront conçus avec une attention particulière portée à leur qualité de vie, afin de préserver la quiétude du site, de limiter les nuisances et de faire en sorte que Bellecin demeure un lieu qui leur est pleinement attaché.



Une mobilisation des policiers intercommunaux

Les policiers intercommunaux peuvent être amenés à intervenir lorsque la situation l'exige afin de gérer les accès, assurer la sécurité des déplacements et maintenir la fluidité de la circulation sur les secteurs les plus fréquentés. Leur action s'effectue en **coordination avec les maires** des communes concernées, la gendarmerie et les différents partenaires mobilisés durant la saison estivale. Le service sera renforcé à partir du mois d'août avec un agent supplémentaire.



Un dispositif renforcé au service de la sécurité du lac de Vouglans

Si la sécurité et le maintien de l'ordre public **relèvent avant tout du pouvoir de police du maire**, exercé par chaque commune sur son territoire, Terre d'Émeraude Communauté joue un rôle essentiel d'appui, de coordination et d'accompagnement afin de renforcer la sécurité aux abords du lac de Vouglans.

Face à une fréquentation touristique en constante augmentation, la collectivité travaille depuis plusieurs années afin de mettre en œuvre des solutions concrètes répondant aux enjeux de sécurité, de circulation et de partage des usages.

Dans cette perspective, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec **le colonel Saugem Merle, commandant du groupement de gendarmerie du Jura**, afin d'adapter le dispositif de surveillance du lac. Ces échanges ont permis de renforcer progressivement les effectifs de **gendarmes réservistes mobilisés pendant la saison** estivale, offrant ainsi une présence accrue pendant les pics de fréquentation.

Chaque année, à compter de la fin du mois de juin et jusqu'à la fin de l'été, **un poste de gendarmerie est installé sur le secteur du Surchauffant**. Afin de faciliter les conditions d'intervention des gendarmes, Terre d'Émeraude Communauté met à leur disposition un bungalow, **véritable base opérationnelle implantée au plus près du lac**.

Le dispositif est composé **d'une brigade fluviale, de deux gendarmes d'active affectés aux missions terrestres et de deux gendarmes réservistes**, qui travaillent en coordination avec les **brigades territoriales d'Arinthod, d'Orgelet et de Moirans-en-Montagne**. Leur présence quotidienne permet d'assurer des missions de prévention, d'information auprès des usagers, de contrôle du respect de la réglementation de navigation, de surveillance des plages et des espaces naturels, ainsi que de lutte contre les incivilités.

En parallèle, un important travail partenarial a été conduit entre les communes, les services de l'État et Terre d'Émeraude Communauté afin d'élaborer **un règlement harmonisé des usages sur le lac de Vouglans**. Ce document fixe un cadre commun pour l'ensemble des utilisateurs et contribue à une meilleure cohabitation entre les activités nautiques, les loisirs, les pêcheurs, les plaisanciers et les baigneurs.

Cette démarche s'est aussi traduite par la prise d'un **arrêté réglementaire prévoyant l'interdiction de circulation des jet-skis les week-ends et jours fériés, du 1er juillet au 31 août**, afin de réduire les nuisances sonores, d'améliorer la sécurité des usagers et d'apaiser les conditions de navigation lors des périodes de plus forte fréquentation. Terre d'Émeraude Communauté souhaite aujourd'hui aller plus loin en étendant cette interdiction à l'ensemble des jours de la période estivale, afin de garantir une cohabitation encore plus sereine entre les différents usages du lac.

Afin de répondre à la problématique des stationnements gênants, **les communes riveraines du lac ont conclu une convention leur permettant de faire appel à une société agréée de mise en fourrière.** Ce dispositif mutualisé **facilite et accélère l'enlèvement des véhicules stationnés de manière dangereuse.**

D'autres actions ont également été mises en place par la Régie de Vouglans, notamment l'installation de **dispositifs de vidéosurveillance sur les ports de la Mercantine et du Surchauffant**, ainsi que le recours à une **société de sécurité privée** pour assurer le contrôle des camping-cars et la sécurisation des ports.

Un lien de communication renforcé a été établi entre la Régie, les communes proches et les professionnels intervenant aux abords du lac, afin de garantir la sécurité de tous. La Régie de Vouglans bénéficiera d'une **enveloppe de 250 000 €** de la part de Terre d'Émeraude afin de poursuivre l'amélioration de ses équipements.

L'ensemble de ces mesures vient compléter le travail quotidien des policiers intercommunaux, des élus, des agents des communes et de Terre d'Émeraude Communauté.

Au-delà des moyens humains mobilisés, c'est une véritable **stratégie partenariale** qui s'est progressivement construite autour du lac de Vouglans, les dispositifs de prévention, de contrôle et d'intervention ne cessent d'évoluer afin d'accompagner le développement touristique du territoire.



Préserver un cadre naturel exceptionnel

Au-delà de la gestion du stationnement, ces différentes mesures répondent à un objectif plus global : garantir la sécurité des visiteurs, préserver la qualité de vie des habitants et protéger un environnement naturel particulièrement sensible.

La préservation du lac de Vouglans et de ses espaces naturels constitue un enjeu majeur pour Terre d'Émeraude Communauté, la Régie de Vouglans et la SPL Terre et Lacs.

Dans cette démarche, la Régie de Vouglans développe actuellement **un dispositif destiné à améliorer la gestion des eaux grises issues des bateaux de plaisance**. Cette initiative vise à limiter les rejets dans le lac et à proposer aux plaisanciers une solution adaptée pour le traitement de leurs eaux usées, contribuant ainsi à préserver durablement la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

La protection du lac passe également par **une gestion efficace des déchets**. Forte de l'expérience acquise au fil des saisons estivales, la collectivité fait évoluer ses dispositifs afin d'améliorer la propreté des sites. Si la très grande majorité des visiteurs adopte un comportement responsable, force est malheureusement de constater que certains abandonnent encore leurs déchets sur les plages ou dans les espaces naturels, malgré les équipements mis à leur disposition.

C'est dans cet esprit que l'opération « **Plage sans poubelles** » a été déployée sur les plages du Surchauffant, de La Mercantine et de Bellecin. Les petites corbeilles autrefois installées directement sur les plages atteignaient rapidement leur capacité en période de forte fréquentation, et ne permettaient pas d'effectuer le tri. Afin d'apporter une réponse plus adaptée, elles ont été remplacées par **des points de collecte de plus grande capacité**, implantés à proximité des parkings. Plus faciles à collecter et à entretenir, ces équipements permettent de mieux gérer les volumes de déchets, de limiter leur dispersion sur les plages et de proposer des bacs de tri.

Une signalétique spécifique informe les visiteurs de cette organisation et les invite à déposer leurs déchets dans les bennes avant de quitter le site. La collectivité poursuivra l'adaptation de ces dispositifs en s'appuyant sur les retours d'expérience de chaque saison, afin d'améliorer la propreté des plages.

À travers cette démarche, la collectivité appelle chacun **au civisme et à la responsabilité**. **Préserver la beauté naturelle du lac est l'affaire de tous**. Quelques gestes simples, comme repartir avec ses déchets ou les déposer dans les points de collecte, permettent de maintenir des plages propres, de protéger la biodiversité et d'offrir un cadre de qualité aux usagers.



La prévention des risques naturels constitue également une priorité, en particulier face au risque croissant d'incendies de forêt. Les épisodes récents ont rappelé la grande vulnérabilité des massifs forestiers qui entourent le lac de Vouglans, notamment en période de sécheresse.

C'est pourquoi d'importants moyens de prévention sont déployés chaque saison estivale. Ils s'appuient sur une **information renforcée du public, une surveillance accrue des secteurs sensibles, une coopération permanente avec les communes, les services de secours et la gendarmerie, ainsi que sur l'application de mesures réglementaires destinées à réduire les risques.**

Parmi ces mesures figure notamment **l'interdiction des barbecues et de tout feu**, conformément à la réglementation en vigueur. Ces dispositions ont pour objectif de prévenir tout départ de feu susceptible de menacer les personnes, les habitations, les infrastructures touristiques et les espaces naturels.

La préservation du lac de Vouglans ne repose pas uniquement sur les équipements ou les réglementations. Elle dépend aussi du **comportement de chacun**. Respect des espaces naturels, gestion responsable des déchets, prévention des incendies, protection de la qualité de l'eau : autant de **gestes essentiels** qui permettront de transmettre ce site remarquable aux générations futures tout en garantissant un accueil de qualité pour tous.

